

MAIRIE de MELLES



31440 Haute-Garonne
☎ 05 61 79 41 66 📠 05 61 79 41 41
E-mail : mairie-de-melles@wanadoo.fr
Site internet : mairie-melles.fr

Conseil Municipal du 26 juillet 2014

Présents : Annie Ayrat, Gérard Amiel, André Dilinger, J.Michel Desplan, Serge Pavan, Cédric Sagué, Henri Desplan, Alain Treil

Absents : excusés : J.Damien LABORDE procurations à Alain Treil et J.Guy Dejuan à Annie AYRAL

Une minute de silence est observée par l'assistance en mémoire des disparus français de la catastrophe aérienne du vol Air Algérie

Avant de passer à l'ordre du jour, Madame le Maire procède à l'approbation du conseil municipal du 7 juin 2014 qui est adopté à l'unanimité.

Préalablement à l'ordre du jour Mme le Maire nous fait part d'un message du nouveau Préfet rappelant le rôle essentiel des Maires et des conseils municipaux dans la vie administrative du département.

Ordre du jour :

1. Convention « Groupement Pastoral du Crabère année 2015 »

Gérard Amiel 1^{er} Adjoint rend compte aux membres du conseil de la réunion qui s'est tenue le 13 mai 2014 à la demande des éleveurs et qui portait sur les points suivants :

- Regroupement en une seule entité des groupements pastoraux ovins et bovins dénommé « Groupement pastoral du Crabère » et établissement d'un bail unique pour une durée de 3ans : **Proposition adoptée à l'unanimité.**
- Montant des loyers : actuellement fixé à 1,39€ l'hectare utilisé. Le GP propose de réduire très fortement ce montant et le porter à 0,17€ l'hectare, argumentant que dans les autres communes du canton le pacage est gratuit.

La municipalité est consciente que le loyer actuel d'environ 3000€ est trop élevé et propose de le baisser pour 2015 de 50% et de le fixer à 1500€ l'an.

Cette proposition est mise aux voix : 8 pour et 2 abstentions : la proposition est adoptée.

- Gestion des cabanes : la gratuité de nuitée pour le berger pour la cabane d'Uls est acceptée, en contrepartie il est demandé aux éleveurs de procéder à l'enlèvement des ordures en début et fin d'estive.

Au sujet de la cabane de Sestagnous soufflée cet hiver par une avalanche, elle ne pourra pas être reconstruite cette année. Pour la période d'estive 2014 le GP demande à la municipalité

d'acheter une tente pour permettre à l'éleveur de rester avec son troupeau sur le site dans le cadre de la protection du troupeau dans le cas d'une attaque ours.

Le matériel a été choisi par l'éleveur et acheté par la Mairie pour un montant de 500€, une mise à disposition gratuite sera établie entre les 2 parties.

Mme AYRAL informe également le conseil de l'arrêté municipal d'interdiction qu'elle a été amenée à prendre concernant le passage dangereux du névé d'Aouran.

2. Devis permis poids lourd CAMUS Sylvain :

un devis d'un montant de 1620€ a été établi par le C.R.E.T du Comminges. Le montant étant relativement élevé et le coût difficilement supportable pour l'agent, la municipalité propose de l'aider sous forme d'une subvention à régler cet examen. Après avoir reconnu l'utilité de ce permis pour l'employé municipal, la discussion s'engage sur le montant de la participation de la commune :

Subvention à 50% : 6 voix – à 75% : 2 voix – à 60% : 2 voix

La subvention à 50% est retenue par 8 voix pour contre 2 pour une aide de 75%

3. Devis minuterie de l'horloge de l'Eglise :

Un devis de 964,80€ est présenté pour réparation de la minuterie de l'horloge : compte tenu que le tintement de la sonnerie est conforme à l'heure et que seul les aiguilles de la pendule ne sont à l'heure et du coût élevé de la réparation, il est décidé de différer la réparation.

4. Microcentrale :

Le projet de micro centrale est abandonné par la nouvelle municipalité.

A cet égard, une opération comptable est nécessaire.

Les 44 720,83€ investis au titre d'étude de faisabilité et d'honoraires doivent passer de l'investissement au fonctionnement.

Cette somme sera amortie sur 5 ans à hauteur de 8944€ par an.

5. Ecole de Labach et ruine village :

- L'école de Labach est en vente à l'Agence Visser pour un montant de 140 000€ depuis 2 ans, aucune offre valable à ce jour, il est proposé de diminuer le montant du bien à 110 000€ et de le proposer sur d'autres sites de vente tel le BON COIN. En ce qui concerne la ruine du village l'estimation à 35 000€ est maintenue et elle doit être proposée à la vente.

Madame le Maire devra signer les nouveaux mandats avec l'agence Visser.

Ces deux propositions sont adoptées à l'unanimité

6. Démission du 2^e adjoint :

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'elle a reçu en mains propres la démission de Monsieur Dillinger le 11 juillet 2014, mais selon les dispositions de l'article L.2122-15 du code général des collectivités territoriales en vertu duquel la démission d'un adjoint n'est valable que lorsque le sous-préfet l'a acceptée.

A ce jour, nous attendons le courrier préfectoral.

7. Trésorerie : intégration des biens vacants :

La Trésorerie demande une délibération pour intégrer les sommes encaissées dans le cadre de la vente des biens vacants dans la comptabilité de la commune.

Acceptée à l'unanimité.

8. Coupe affouagère 2014 :

Face au dysfonctionnement du marquage de la coupe affouagère, Madame le Maire a fait stopper celle-ci, un nouveau marquage par lots sera fait dans les jours qui suivent, un tirage au sort sera réalisé en présence de mellois affouagistes qui pourront en toute sérénité récupérer 15 stères par lots .

9. ONF : filière bois Col d'Artigaouse :

Une étude de la filière bois des Comminges est présentée. Elle envisage la création de pistes ou d'une route de désenclavement d'Argut dessous afin de pouvoir exploiter la forêt et sortir les grumes par la route d'Artigasou. Après discussion le conseil est défavorable à ce projet qui mettrait en péril la route existante, le biotope et l'environnement sans aucune contrepartie pour la commune.

Madame le Maire informe qu'elle doit assister le mardi 29 juillet à une réunion où tous les intervenants de ce projet seront présents au siège de l'ONF à ST Gaudens . Une délibération devra être prise au prochain conseil municipal.

10. Horaires de la mairie :

Proposition de modifier l'horaire de fermeture de la Mairie le vendredi après-midi. Fermeture à 17h avec récupération le jeudi et le vendredi ouverture à 13h30 au lieu de 14h.

Accepté à l'unanimité.

11. Extension de 3 communes hors canton au SITPA

(organismes qui s'occupe du transport des personnes âgées) , une délibération doit acter cette extension. Demande d'adhésion des communes de *REGADES, TREBONS DE LUCHON, BALESTA*. Arrondissement de ST Gaudens.

Accepté à l'unanimité

12. Questions diverses :

il s'agit essentiellement d'informations données aux membres du conseil sur la vie de la commune :

- Unimog : grosse fuite au niveau du carter qui nécessite un retour chez le constructeur qui interviendra dans la semaine 32, un retour intervenant dans la 1^{ère} semaine d'octobre. Pendant son immobilisation, il sera demandé au constructeur de présenter le véhicule au service des mines pour le contrôle technique
- La commune à réglé les 1200€ au syndicat des apiculteurs conformément au jugement condamnant la commune pour prise illégale d'un arrêté municipal.
- Le nouveau bureau de la chasse devant être constitué début août, un nouveau bail leur sera présenté et discuté lors d'un prochain conseil municipal.
- Devis salle des fêtes et presbytère : dès réception des derniers devis attendus pour le début août, la commission d'appel d'offres se réunira pour étudier les offres et ses conclusions seront présentées et discutées au prochain conseil.
- Une bannette avec les CR des conseils communautaires et autres réunions des commissions est à la disposition des conseillers dans la salle du conseil.

- Travaux sur D 44H : la route sera coupée à hauteur d'Artimedan à partir du 4 août jusqu'au 8 août et début septembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h45, le prochain conseil municipal est fixé le vendredi 5 septembre à 17h.

Les membres du conseil,

Le Maire,
Annie AYRAL

